

Dons et Legs

Fondation Belge des Brûlures
Au service des victimes de brûlures

Vos dernières volontés peuvent sauver des vies

Pour une victime de brûlures, la vie s'arrête à un certain moment.

Grâce à un soutien financier et à une aide juridique, la Fondation Belge des Brûlures peut aider les victimes et leur famille. Ceci uniquement grâce à votre soutien.

Votre legs signifie une chance pour une vie nouvelle offerte à beaucoup de victimes de brûlures belges.



Fondation Belge
des Brûlures

www.brulures.be

Victimes de brûlures : leur vie s'est arrêtée.

Chez une victime de brûlures, c'est toute la vie qui est remise en question. Les enfants souffrant de brûlures sont marqués à vie par des cicatrices indélébiles. Les adultes assument difficilement ce nouveau type de vie, d'une qualité fort inférieure à celle qu'ils avaient auparavant. Des corrections chirurgicales (traitement des cicatrices), des années durant, constituent un lourd préjudice tant d'un point de vue physique, psychique que financier. Des jeunes, des étudiants brillants, doivent interrompre leurs études ou, dans le meilleur des cas, changer d'orientation.



La Fondation Belge des Brûlures veut aider ces victimes dans tous les aspects de la vie. Ce sont surtout celles qui rencontrent des difficultés financières qui peuvent compter sur notre support. Celui qui a été victime de brûlures graves, va en garder des traces durant sa vie entière.

Charly de Vuyst

président du Conseil d'Administration

Les objectifs de la Fondation Belge des Brûlures

Avec votre aide et en étroite collaboration avec les centres de brûlés, la Fondation Belge des Brûlures veut réaliser les objectifs suivants :

- **Accorder un soutien financier** aux victimes qui correspondent aux critères objectifs.
- Ne pas se borner à rembourser les frais directs, mais également **les soins posthospitaliers et la réinsertion** qui peuvent améliorer leur qualité de vie.
- Apporter une **assistance juridique** aux victimes de brûlures et aux membres de leur famille qui ont subi des dommages suite à l'accident afin qu'ils soient remboursés du préjudice subi par la partie concernée.
- Les **enfants victimes de brûlures** constituent un groupe-cible particulier: leurs cicatrices vont les suivre toute leur vie et imprégneront leur parcours tant scolaire que professionnel et social; la Fondation désire soutenir les organisations qui prendront des initiatives d'assistance aux enfants victimes de brûlures.
- **Faire pression sur l'INAMI** et les pouvoirs publics concernés pour leur faire comprendre la nécessité impérieuse, sur la base de données statistiques, d'intégrer les remboursements de ces nouveaux traitements et de ces nouvelles techniques.
- **Analyser** quels sont **les traitements et les techniques** susceptibles de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des victimes et de leur famille.
- **Diffuser**, grâce à des messages intenses et clairs, des informations de base en matière de **prévention** des accidents de brûlures ainsi que sur **les premiers soins** à dispenser aux brûlés. Elle travaillera en ce sens avec d'autres organisations poursuivant le même objectif.
- **Interpeller les instances** politiques et administratives sur les problèmes relatifs à l'incendie, aux brûlures et à la prévention, problèmes liés à la mission même de la Fondation.

Depuis sa création en 1986, il y a presque 25 ans, la Fondation Belge des Brûlures s'engage avec tous ses moyens :

- À augmenter la qualité de vie des victimes de brûlures et leur famille. Ceci est de plus en plus nécessaire parce qu'aujourd'hui 90% des victimes survivent à leur accident contre 50% en 1986
- À atteindre toutes les couches de la société avec ses messages de prévention.

Toute information sur les activités de la Fondation est reprise sur www.brulures.be.

Votre don est bien utilisé !

- La Fondation Belge des Brûlures ne fait AUCUN FRAIS INUTILE :
 - Seul 1 membre du personnel est titulaire d'un emploi fixe.
 - Les 40 administrateurs sont des volontaires du secteur spécialisé des soins aux brûlés.
 - Les bureaux et les frais d'entretien sont mis GRATUITEMENT à notre disposition par BELGACOM.
- La Fondation Belge des Brûlures a été créée par arrêté royal. Elle est contrôlée comme fondation d'utilité publique par des différents services publics fédéraux, par un administrateur expert comptable et un administrateur réviseur d'entreprises.
- L'aide financière aux patients souffrant de brûlures est attribuée sur base de critères objectifs par une commission d'assistants sociaux – ou d'infirmiers, de spécialistes indépendants provenant de tous les centres belges de grands brûlés; ceux-ci examinent chaque demande en détail et suivent de près l'utilisation faite de l'aide financière.



Survivre aux brûlures et aux cicatrices: un chemin de croix à vie

- Depuis la création de la Fondation, il y a 20 ans, les chances de survie des victimes ont augmenté de 50 % ...
- Les patients quittent plus rapidement le centre de grands brûlés. Si beaucoup de frais sont remboursés durant le séjour à l'hôpital, une fois à la maison, les patients doivent payer EUX-MÊMES des frais élevés en médicaments, bandages, pommades et traitements.
- Une série de frais médicaux sont aujourd'hui remboursés en partie par l'INAMI, ceci, grâce à l'intervention et au lobbying de la Fondation Belge des Brûlés. Il reste toutefois encore un montant important qui doit être payé par la victime elle-même.



Bon nombre des consultations et traitements nécessaires ne sont PAS remboursés par l'INAMI :

- Il y a un besoin urgent de suivi psychologique pour les patients souffrant de brûlures : apprendre à vivre avec des cicatrices internes et externes toute une vie.
- Des soins post hospitaliers comme l'hydrothérapie, le traitement des cicatrices, le maquillage esthétique
- Les jeunes victimes de brûlures portent le poids de leurs cicatrices sur leurs jeunes épaules. Aux camps de revalidation pour enfants brûlés, des professionnels de soins aux brûlés, leur apprennent bénévolement à vivre toute une vie avec leurs cicatrices.

Bien des patients NE peuvent PAS payer ces soins de suivi et post-hospitaliers coûteux. Ils décrochent, souvent en raison de la honte causée par leur situation financière. D'autres familles tombent ici dans la véritable pauvreté.

Pour les familles d'une victime de brûlures l'avenir financier s'annonce souvent sans issue.

Votre soutien représente un nouvel espoir pour les victimes et leur famille

- Les victimes de brûlures perdent souvent leur travail ou sont très longtemps en incapacité de travail. Les parents doivent prendre un congé sans solde pour s'occuper de leur enfant brûlé.
- Leurs frais augmentent alors que les rentrées financières chutent, ce qui mène souvent à des actes désespérés.
- La famille du patient brûlé ne peut souvent plus participer à une vie sociale normale et l'instruction des enfants est compromise.

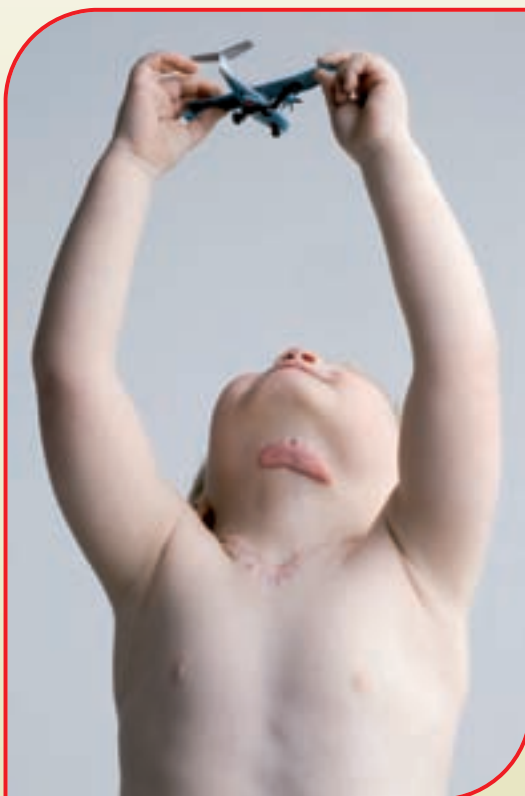
Le saviez-vous ?

Vous ne serez pas étonnés de savoir que la plupart des victimes de brûlures viennent de familles pauvres. C'est logique, car ces familles vivent dans des conditions où le risque d'incendie et de brûlures est le plus important. Pour cette raison, les efforts de prévention de la Fondation Belge des Brûlures se dirigent spécialement vers ce public-cible.

La Fondation Belge des Brûlures aide les victimes belges

- Votre aide n'est jamais attribuée très loin de chez vous!
- Votre soutien arrive aux victimes de notre pays, de VOTRE RÉGION, de votre voisinage, de votre cercle d'amis et parfois même de votre propre famille.

**C'est votre volonté
qui fera la différence**



Comment faire des victimes de brûlures vos héritiers ?

La Fondation Belge des Brûlures a le droit d'accepter votre legs. À des conditions fiscalement avantageuses, parce que l'État belge ne demande que des droits de succession peu élevés (Bruxelles 6,6 %, Wallonie 7 %, Flandres 8,8 %) à une fondation d'utilité publique.

Que pouvez-vous léguer par testament ?

Vous pouvez léguer un montant financier, un bien immobilier et même des objets d'art et des antiquités. Certaines personnes nous confient une part bien précise de leur fortune. Des personnes isolées font parfois don de tous leurs biens à la Fondation Belge des Brûlures; sinon, leur héritage va entièrement à l'État belge.

Votre notaire vous écoute, vous conseille et vous accompagne

Votre notaire vous expliquera de manière concrète et en toute confiance comment régler au mieux vos questions d'héritage. S'il vous aide, vous serez sûr que votre testament sera valable et que votre volonté sera bien respectée plus tard. Le document qu'il réalise avec vous s'appelle un testament notarial. Il vous offre la plus grande des sécurités.

Les dernières volontés rédigées par soi-même

Vous pouvez aussi rédiger vous-même votre testament, mais il est toutefois recommandé de le faire examiner par le notaire.

Si vous avez déjà un testament, pouvez-vous encore le modifier ?

Un testament n'est effectif qu'après le décès du testateur. Vous pouvez donc « l'annuler » à tout moment. Si vous annulez tous les testaments précédents, on ne tiendra compte à votre décès que de vos toutes dernières volontés.



Le legs en duo

Vous pouvez également choisir un legs en duo. C'est financièrement plus avantageux pour vos héritiers et vous laissez une partie de vos biens à la Fondation Belge des Brûlures. Un legs en duo est surtout intéressant si vous voulez laisser quelque chose à quelqu'un qui doit payer des droits de succession élevés (par ex. des parents éloignés, des amis). La base juridique de ce système est reprise dans l'article 64, alinéa 2 du code des droits de succession. Il est stipulé que la personne X (par exemple votre neveu ou un ami) reçoit un legs libre de tout droit de succession, pour autant que la personne Y (la Fondation Belge des Brûlures) prenne le paiement des droits de succession à sa charge. La formule legs en duo permet d'augmenter l'héritage de vos proches tout en soutenant les victimes de brûlures.

Quelle est la différence entre un legs normal et un legs en duo ?

Prenons l'exemple suivant : vous désirez léguer 100.000 euros à un neveu ou à un ami.

Legs normal

Dans le cas d'un legs normal, les droits de succession sont directement payés par le légataire.

	Legs	Droits de succession	Montant net reçu
Neveu ou ami	100.000 euros	55.000 euros	45.000 euros
Fondation Belge des Brûlures	0	0	0

Legs en duo

Dans le cas d'un legs en duo, tous les droits de succession sont payés par la Fondation Belge de Brûlures (le montant diffère selon la région). La Fondation reçoit € 40.000 avec le mandat de payer € 60.000 au neveu ou ami.

	Legs	Droits de succession	Montant net reçu
Neveu ou ami	60.000 euros	0	60.000 euros
Fondation Belge des Brûlures	40.000 euros	Flandre: 8.800 euros Wallonie: 7.000 euros Bruxelles: 6.600 euros	Flandre: 31.200 euros Wallonie: 33.000 euros Bruxelles: 33.700 euros

Grâce à votre don, les victimes de brûlures verront naître UN NOUVEL ESPOIR

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Pour ajouter un legs dans votre héritage, prenez contact avec votre notaire ou avec la Fédération Royale des Notaires de Belgique :

Rue de la Montagne, 30-32
1000 Bruxelles
tél.: 02 505.08.11

Vous pouvez également prendre contact avec la Fondation Belge des Brûlures (voir coordonnées sur la dernière page)

Grâce à vos DERNIÈRES VOLONTÉS, la Fondation Belge des Brûlures pourra continuer ses efforts au bénéfice des patients souffrant de brûlures en Belgique.



Fondation Belge
des Brûlures

www.brulures.be

Fondation Belge des Brûlures

Fondation d'Utilité Publique
Rue Frans Landrain 43, 1970 Wezembeek Oppem

Tél.: 02 649 65 89 • Fax. 02 644 04 02 • E-mail: info@brulures.be

Heures d'ouvertures:
Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00.
Le vendredi de 9h00 à 11h00.

Numéros d'urgence importants: (7 jours sur 7 / 24 heures sur 24)

Pompiers & ambulances	100
Police	101
Numéro d'appel de secours international	112
Croix Rouge	105
Accueil téléphonique	106
Ecoute téléphonique pour les enfants et les jeunes	102
Centre anti-poison	070 245 245
Service de garde des Pharmaciens	0900 10 500

Centres de brûlés

Anvers	Hôpital général Stuivenberg	03 217 75 95
Gand	Hôpital universitaire	09 332 34 90
Liège	Hôpital universitaire Sart Tilman	04 366 72 94
Louvain	Hôpital universitaire Gasthuisberg	016 34 87 50
Loverval	Grand Hôpital de Charleroi - IMTR	071 10 60 00
Neder-Over-Heembeek	Hôpital militaire Reine Astrid	02 264 49 82



Votre aide fait la différence!
734-0123456-81

IBAN: BE36 7340 1234 5681 EUR
BIC: KREDBEBB



Pour tout don à partir de 30 euros par an, vous bénéficiez d'une attestation fiscale!